

**CONSTITUTION DU DOSSIER
D'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE
PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE**

• **IDENTIFICATION :**

- Dossier de demande d'aide sociale (*à retirer auprès du Centre Communal d'Action Sociale ou le la mairie du lieu de résidence*)
- Copie intégrale du livret de famille ou pour les personnes célibataires sans enfant, de la carte nationale d'identité ou de l'extrait d'acte de naissance (*uniquement pour une première demande*)
- Copie du titre de séjour pour les demandeurs de nationalité étrangère
- Copie du jugement de tutelle, *le cas échéant (uniquement pour une première demande ou en cas de changement dans la mesure de protection)*

• **RESSOURCES** (LES JUSTIFICATIFS A PRODUIRE CONCERNENT L'ANNEE QUI PRECEDE LA DEMANDE D'APA)

- RIB OU RIP à fournir lors de la première demande et à *chaque renouvellement*
- copie de l'avis d'imposition sur le revenu
- copie de la déclaration des revenus fonciers (imprimé 2044)
- copie de la taxe foncière
- justificatifs indiquant le montant de la ou les rentes viagères (*le cas échéant*)

- copie des relevés de comptes d'épargne ou de placements financiers et mobiliers faisant apparaître les intérêts produits **pour le couple** (livrets A, B ; PEP ;CODEVI ;LEP ;PEL ;CEL ; assurance-vie, GMO...)

OU

- imprimé « Relevé des capitaux placés » dûment complété et signé par la banque **pour le couple**

• **AUTRES**

- certificat médical (imprimé à retirer au CCAS ou à la mairie), rempli par le médecin traitant
- copie de la dernière facture de l'établissement d'accueil (APA en établissement uniquement)
- copie du contrat pour l'hébergement au domicile d'un accueillant familial (*le cas échéant*)